

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (16.03.2016)	L	C	L	C	Reçu 08.05.16.	
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	29.02.2016	C	C	L	C	Reçu 08.05.16.	
1.3.	CS	Rapport national scientifique	09.11.2015	L	C	L	C	Reçu 14.11.15	
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	16.03.2016	L	C	N/C	N/C	Aucune lettre reçue.	
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	16.03.2016	C	C	C	C	Décret n° 90-95 du 25/01/90	
		Marquage des navires <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Marquage des DCP		C	C	C	C		
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>	C	C	C	C			
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire au registre des navires autorisés depuis le 01.01.14	
Numéro OMI pour les navires éligibles	01.01.2016			N/A	N/A				
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	15.02.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	16.03.2016	C	C	C	C	Source : IOTC-2015-CoC12-IR07; Interdiction depuis 2008 - article 5 de l'arrêté TAAF n°2008-06 modifié.	
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire au registre des navires autorisés depuis le 01.01.14	
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	16.03.2016			N/A	N/A		
2.5.	Rés. 15/07	Interdiction des sources de lumière artificielles sur les DCP	Pour PS 10.09.2015			N/A	N/A		
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire au registre des navires autorisés depuis le 01.01.14	

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	C	C	C	C	Soumission le 07.11.11 (4 <sup>e</sup> mise à jour)		
Capacité de référence										
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	C	C	C	C	Lettre 1223bis datée du 12.05.06.		
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ciblant SWO et ALB		
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire au registre des navires autorisés depuis le 01.01.14		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24 m opérant hors de sa ZEE		
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	L	C	L	C	Reçu 08.05.16		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	L	C	L	C	Reçu 08.05.16		
3.8.		Information sur les accords d'accès	16/03/2016	L	C	N/A	N/A	N'a pas d'accord entre CPC		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	C	C	C	C	Reçu le 17/04/14 ; Mis à jour le 06.04.15		
<b>4. Système de surveillance des navires</b>										
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C	SSN adopté en 2001. Référence légale: Arrêté N° 2014-51, Art. 7 .		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06	L	C	N/A	N/A	Aucun navire au registre des navires autorisés depuis le 01.01.14		
<b>5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon</b>										
Captures nominales										
5.1.	Rés. 15/02 & 15/05	• Pêcheries côtières	30/06	L	C	N/A	N/A	Aucun navire côtier		
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30/06	C	C	N/A	N/A	Aucun PS, BB ou GN de 24m LHT ou plus, ou de moins de 24m LHT s'ils pêchent des thons et des espèces apparentées hors de leur ZEE dans le RAV de la CTOI ou actif en 2014.		
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire LL de 24m LHT ou plus, ou de moins de 24m LHT s'ils pêchent des thons et des espèces apparentées hors de leur ZEE dans le RAV de la CTOI ou actif en 2014.	
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A		
Prises et effort										
5.2.		• Pêcheries côtières	30/06	L	P/C	N/A	N/A	Aucun navire côtier		

N°	Source	Informations requises		Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
					Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN		30/06	C	C	N/A	N/A	Aucun PS, BB ou GN de 24m LHT ou plus, ou de moins de 24m LHT s'ils pêchent des thons et des espèces apparentées hors de leur ZEE dans le RAV de la CTOI ou actif en 2014.	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire LL de 24m LHT ou plus, ou de moins de 24m LHT s'ils pêchent des thons et des espèces apparentées hors de leur ZEE dans le RAV de la CTOI ou actif en 2014.	
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A		
		Fréquences de tailles								
5.3.		• Pêcheries côtières		30/06	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun navire côtier	
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN		30/06	C	C	N/A	N/A	Aucun PS, BB ou GN de 24m LHT ou plus, ou de moins de 24m LHT s'ils pêchent des thons et des espèces apparentées hors de leur ZEE dans le RAV de la CTOI ou actif en 2014.	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire LL de 24m LHT ou plus, ou de moins de 24m LHT s'ils pêchent des thons et des espèces apparentées hors de leur ZEE dans le RAV de la CTOI ou actif en 2014.	
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A		
Dispositifs de concentration de poissons (DCP)										
5.4.		Navires auxiliaires		30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire	
		Jours de mer des navires auxiliaires		30/06	N/A	N/A	N/A	N/A		
		DCP déployés par types		30/06	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier</b>										
Prises et effort										
6.1.	Rés. 15/01	• Pêcheries de surface PS, BB, GN		30/06	L	P/C				
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A				
			Finales	30.12	N/A	N/A				
<b>7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales		30/06	L	P/C	N/A	N/A	Aucun navire opérant en 2014	
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort		30/06	N/C	N/C	N/A	N/A		
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles		30/06	N/C	N/C	N/A	N/A		
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>		Depuis le 07.07.2010	C	C	C	C	Interdit depuis 2013; Référence légale: Décret 2013-14	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques ( <i>Carcharhinus longimanus</i> )	Depuis le 14.08.2013	C	C	C	C	Interdit depuis 2013 ; Arrêté N° 2013-14	
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	16.03.2016	C	C	L	P/C	Aucune information reçue sur la mise en œuvre des directives FAO.  Aucun navire au registre des navires autorisés depuis le 01.01.14	
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06.08.2009	C	C	N/A	N/A		
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	16.03.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01.11.2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30.06 (tous engins)			N/A	N/A		
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 16.03.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30.06 (tous engins)			N/A	N/A		
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 16.03.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07.03.2016)	C	C	C	C	Aucun navire inscrit sur la Liste INN de la CTOI en 2015.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	16.03.2016	C	C	C	C	Aucun ressortissant à bord de navires inscrits sur la Liste INN de la CTOI en 2015.	
<b>9. Transbordements</b>									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	16.03.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	26.02.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution PRO	17.08.2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>10. Observateurs</b>									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire dans le RAV ou actif en 2014.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ( $\geq 24m$ ) <sup>2</sup>	Depuis le 01.07.2010	N/A	N/A	N/A	N/A		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux <sup>2</sup>	16.03.2016	L	P/C	N/A	N/A		
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>11. Programme de document statistique</b>									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre (2015)	01.10	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de BET.	
11.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre (2014)	01.04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	16.03.2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire dans le RAV ou actif en 2014.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>12. Inspections au port</b>									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne reçoit pas de navires de pêche étrangers dans ses ports.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31.12.10	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.5.		Rapport d'inspection		3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A		
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01.03.2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>13. Mesures relatives aux marchés</b>									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thons et espèces apparentées	16.03.2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne reçoit pas de navires de pêche étrangers dans ses ports.	

**Commentaires sur le niveau d'application par la France des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA12 en 2015.**

Commentaires: En ce qui concerne le niveau d'application par la France des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 12<sup>e</sup> session en 2015, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à la France par le président de la Commission dans un courrier daté du 1<sup>er</sup> mai 2015.

• N'a pas déclaré les prises-et-effort pour les pêcheries côtières selon les normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré selon les normes de la CTOI les prises-et-effort pour les senneurs étrangers opérant dans sa ZEE, comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré les captures nominales des requins selon les normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas déclaré les prises-et-effort des requins, comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles des requins, comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas mis en place en totalité un mécanisme d'échantillonnage pour les débarquements artisanaux, manque couverture des navires, comme requis par la Résolution 11/04.

**Réponse :** Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de la France.

**Problèmes actuels concernant le niveau d'application par la France des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA13 en 2016.**

Après examen du Rapport d'application 2016 de la France le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

<b>Questions de conformité</b>	<b>État actuel (2015)</b>	<b>État précédent (2014)</b>
<b>Questions de conformité récurrentes</b>		
• N'a pas fourni de réponse à la lettre de commentaires, comme requis par la Commission.	N/C	C
• Aucune information reçue sur la mise en œuvre des directives FAO pour les tortues marines	P/C	C